

Cabinet *AGIR*

Syndic – Transactions

16 rue de Verdun – BP 97095 – 30912 NIMES Cedex 02

Tel : 04.66.36.61.86 / Fax : 04.66.64.31.96

agir-transactions@orange.fr - www.cabinetagir.com

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION

<i>De</i>	1525 €	<i>à</i>	20 000 €	2000 €	TTC
<i>De</i>	20 001 €	<i>à</i>	50 000 €	9 %	TTC
<i>De</i>	50 001 €	<i>à</i>	80 000 €	8%	TTC
<i>De</i>	80 001 €	<i>à</i>	120 000 €	7%	TTC
<i>De</i>	120 001 €	<i>à</i>	200 000 €	6%	TTC
<i>De</i>	200 001 €	<i>à</i>	500 000 €	5%	TTC
<i>De</i>	500 001 €	<i>et</i>	<i>plus</i>	4%	TTC

Sauf

BATIMENTS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX
DOMAINES AGRICOLES OU FORESTIERS

} 10% TTC

FONDS DE COMMERCE
CESSION DE DROIT AU BAIL

} 10% TTC

Les prix s'entendent honoraires à la charge du mandant sauf clause contraire dans le mandat de vente

N° CARTE PROFESSIONNELLE 3002 2018 000 031 807 CCI DU GARD
COMPTE SEQUESTRE N°18 057 379 38 801 ouvert auprès de la CIC LYONNAISE DE
BANQUE à NIMES



Mise à jour 01/07/2018 Application du taux de TVA en vigueur au jour de la facturation



TABLEAU DES HONORAIRES

NOMENCLATURE DES PRESTATIONS	MONTANT TTC DES HONORAIRES OU POURCENTAGES
- Honoraires Gestion courante	Montant établi en fonction des biens à administrer (nombre de lots, communs, etc)
- Tarif horaire du syndic ou de ses préposés :	
Pendant les heures ouvrables (8 h à 17 h).....	96.00 Euros TTC / heure
De 17 h à 20 h	120.00 Euros TTC / heure
De 20 h à 22 h	150.00 Euros TTC / heure
Audelà.....	200.00 Euros TTC / heure
(la première heure n'est pas divisible)	
- Recouvrement des impayés :	
1ère relance	sans frais
Relance avant mise en demeure.....	20.00 Euros TTC
Mise en demeure par lettre recommandée	20.00 Euros TTC
Remise du dossier à l'avocat	Vacation horaire
Montage du dossier moratoire	Vacation horaire
Constitution dossier T.G.I	Vacation horaire
Injonction / Commandement de payer	40.00 Euros TTC
Prise d'hypothèque/délégation à l'avocat+ Frais d'hypothèque	30.00Euros TTC
Chèques impayés - Rejets de prélèvements (+frais bancaires)	20.00 Euros TTC
-Délivrance documents support papier :	
Copie du carnet d'entretien étendu.....	30.00 Euros TTC
Copies diagnostics parties communes	50.00 Euros TTC
Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes	30.00 Euros TTC par procès verbal
Délivrance copie Règlement de Copropriété jusqu'à 20 pages.....	30.00 Euros TTC
au-delà.....	50.00 Euros TTC
- Etat de Synthèse avant-contrat Loi ALUR.....	160 Euros TTC au vendeur
- Mutations :	
Etablissement état daté - Traitement notification	300.00 Euros TTC au vendeur
Opposition article 20 Loi du 10.07.1965 (voie extra-judiciaire)	150.00 Euros TTC
Délivrance du certificat prévu à l'article 20	80.00 Euros TTC
- Travaux autres que ceux de maintenance et d'entretien courant :	Votés en Assemblée Générale en même temps que les travaux concernés
- Sinistres multirisques ou dommages-ouvrage déplacement pour expertise	Vacation horaire